

Date de mise en ligne de
l'acte : 22/12/2022

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Procurations : 4
Votants : 23

N° 2022 7 13

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 9 décembre à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, ESTRADÉ, FONTA, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. GOURMANDIN à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme GUILLEMAT à M. LABEUR

Mme RIGAL à Mme SALOMÉ

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. CAPY

Absents excusés :

Mmes DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : VOLET FINANCIER : amélioration du cadre urbain et de l'accessibilité autour de la mairie : DSIL 2023 : **priorité 1**

La commune de Mazères porte les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie.

En parallèle, une importante étude visant à questionner le plan de circulation et de stationnement, ainsi que l'aménagement des espaces publics de la ville est en cours.

Dans ce cadre, la commune souhaite réaménager les rues autour de la mairie en accord avec les enjeux d'accessibilité, de mobilités douces, et de réduction des îlots de chaleur urbains. Cet aménagement se veut qualitatif du fait des matériaux utilisés afin de permettre la mise en valeur patrimoniale et architecturale de la bastide de Mazères. Des matériaux innovants et filtrants seront utilisés pour les revêtements des espaces piétonniers, ainsi que la création de bande plantée de végétation basse permettront de permettre une meilleure gestion des eaux pluviales, en limitant notamment la pollution des eaux par ruissellement. La mise en œuvre d'espaces piétons de niveau avec la chaussée permettra d'augmenter la surface de chaussée dédiée aux mobilités douces et améliorera l'accessibilité à l'équipement public.

Cet aménagement, estimé par les bureaux d'études ITER et PUVA à 312 307€ HT dont 279 370€ HT de travaux, peut faire l'objet d'un accompagnement financier de l'état dans le cadre de la DSIL, du département de l'Ariège sur le volet de l'Aménagement Urbain, de la région Occitanie dans le cadre du contrat Bourg-Centre, ainsi que de l'Agence de l'Eau.

Cette opération peut faire l'objet d'un accompagnement financier selon le plan de financement prévisionnel suivant :

CHARGES		RECETTES		
Etudes	5 000,00 €	Etat : DSIL 2023	31,60%	98 647,77 €
Travaux	279 370,00 €	Région - Dispositif Bourg-Centre	6,80%	21 250,63 €
		Conseil Départemental 09	20,00%	62 461,40 €
		Agence de l'Eau	13,60%	42 501,25 €
MOE	27 937,00 €	Autofinancement commune de Mazères	28,00%	87 445,95 €
TOTAL HT	312 307,00 €	TOTAL	100%	312 307,00 €

Où cet exposé et à **l'unanimité**,

L'assemblée réaffirme son souhait d'aménager les rues autour de la mairie, tel qu'il vient d'être présenté et autorise le Maire à solliciter l'accompagnement financier des partenaires, selon le plan de financement exposé ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 19 DECEMBRE 2022**

Le Maire,
Louis MARETTE




Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER

